

ECH@di RESEAU

N° 69

Vendredi 21 mai 2021

ÉDITO

La « trêve hivernale » durera jusqu'à la fin de l'année. Il avait été annoncé que le 1^{er} juin, serait la fin de la trêve hivernale ; théoriquement elle a lieu le 1^{er} avril, telle un poisson illusoire. Avec elle, nous devons assister à la « remise à la rue » de l'essentiel des personnes et familles mises à l'abri pendant le confinement. Cela devait concerner plus de 1500 personnes à Marseille. Et voilà que nous apprenons pas le quotidien *Le Monde*, que « Le ministère du logement a décidé de « pérenniser » les 43.000 places ouvertes depuis un an « jusqu'à la fin du mois de mars 2022 » au moins. » (à lire sur <https://click.ru/UwRSx>) La mesure concerne autant le droit commun que la demande d'asile.

C'est une bonne nouvelle en soi, mais pourquoi avoir attendu le dernier moment pour l'annoncer, sachant que depuis des semaines les personnes concernées se demandent où elles pourront aller, comme cette femme toute seule avec ses deux petites filles ? Cette politique de la décision surprise reportée de mois en mois est appliquée depuis le début de l'opération, comme pour rappeler sans cesse que la vie de toutes ces personnes dépend entièrement du bon vouloir du pouvoir central. Et pourtant, c'est tout simplement une application de la loi sur le droit inconditionnel à l'hébergement (Code de l'action sociale et des familles).

Ceci dit, il faut être prudent sur la mise en pratique. A Marseille, on assiste à une diminution artificielle des places (passées de 2000 à 1600 en un mois), notamment en raison d'une politique de « fausses propositions » de la part du SIAO.

Dans tout cela, il ne faut pas oublier toutes les personnes qui demeurent à la rue ou qui ne veulent plus rester à l'hôtel, car dans un certain nombre, les conditions sont indignes : on ne peut faire la cuisine, c'est bourré de punaises de lit... Affaire à suivre.

INFOS EUROPE

Parlement Européen ; appel à une protection renforcée des migrants contre les violations des droits de l'homme. Le Parlement reproche à la Commission européenne et à certains États membres d'avoir utilisé de façon abusive les accords informels relatifs aux retours et à la réadmission des migrants irréguliers. Mercredi, le Parlement a adopté, par 358 voix pour, 309 contre et 26 abstentions, un rapport présentant des recommandations relatives à la protection des droits de l'homme dans le cadre de la politique européenne d'asile et de migration.

Le texte note que depuis 2006, l'UE et certains États membres ont passé des accords et des arrangements bilatéraux informels avec des pays tiers sur le renforcement de leurs capacités de contrôle et de gestion à leurs frontières, la lutte contre la traite d'êtres humains ainsi que le retour et la réadmission des migrants irréguliers. Il souligne également certaines tendances inquiétantes et les conséquences pratiques en matière de droits de l'homme issues de tels arrangements informels, conclus sans contrôle démocratique, parlementaire ou judiciaire. A lire sur <https://cutt.ly/mb91whL>

INFOS NATIONALES

Refonte du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile : un nouveau Ceseda. Le Gisti consacre toute une page sur son site à cette recodification/refonte du Ceseda, dans ses deux parties, législative et réglementaire ; ceci pour nous permettre de bien comprendre le nouveau texte : <https://click.ru/Uqwyo>

Mineur-e-s protégé-e-s - Majeur-e-s expulsé-e-s. Des jeunes étrangers et étrangères confié-e-s à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) nous interpellent sur les pratiques arbitraires et abusives des préfectures pour les empêcher d'accéder à un titre de séjour. Au palmarès des prétextes : conserver des liens avec leurs proches resté-e-s dans leur pays d'origine. Ubuesque, non ? Ils et elles sont des centaines en France à attendre leurs 18 ans avec effroi sachant que l'État n'hésitera pas à les expulser. Sans régularisation, c'est une vie précaire et vulnérable qui les attend. A lire sur le site de *La Cimade* : <https://is.gd/bvbljj>

Olivier Legrain, le millionnaire qui a mis sa fortune au service de la "dignité" des migrants. À lire sur « *infomigrants* » : <https://click.ru/UsfyP>, où il est aussi question de « Maisons de l'Hospitalité ».

INFOS RÉGIONALES

Les « 7 de Briançon ». Jeudi 27 mai, à Grenoble, aura lieu le jugement en appel des "7 de Briançon", suite à la condamnation prononcée le 13 décembre 2018. Ils ont été condamnés en première instance à des peines allant jusqu'à quatre mois de prison ferme et huit mois avec sursis pour avoir participé le 22 avril 2018 à une manifestation antifasciste. Cette manifestation spontanée visait à dénoncer l'action du groupe fascisant *Génération Identitaire* présent la veille au col de l'Echelle (Hautes Alpes) et la militarisation de la frontière qui met des vies en danger.

Depuis 5 ans, l'Etat mène une chasse à celles et ceux qu'il considère comme indésirables et procède à des refoulements illégaux quotidiens en contrevenant à ses propres lois. Depuis 5 ans, des milliers de solidaires, des dizaines de soignants, se relaient au nom du principe de fraternité pour porter assistance à des exilé-es déterminé-es à venir chercher chez nous un peu de paix.

Les violences policière sont avérées (à voir sur <https://is.gd/3ymPKe>) ; il ne s'agit plus de bavures policières isolées mais d'une répétition d'actes systématiques de violence et de graves atteintes aux droits fondamentaux. Cette politique a conduit à la mort de 5 personnes en exil à Montgenèvre. Pour les mêmes raisons, plusieurs centaines de blessés sont déjà à déplorer.

Le Réseau Hospitalité a signé une pétition pour soutenir le combat des solidaires pour défendre la solidarité et pour qu'enfin cessent les poursuites contre les bénévoles, les associations et les défenseurs des droits.

ACTIONS & SOLIDARITÉS À MARSEILLE

Procès à Marseille de Terra Fecondis (cf. n° 68 d'ÉCH@ du RÉSEAU). Le parquet de Marseille requiert la dissolution de Terra Fecondis. Prison ferme et interdiction définitive de gérer requises contre les dirigeants de l'entreprise de travail temporaire espagnole, pour son système de fraude sociale à grande échelle. Le procureur demande également la dissolution pure et simple de ce « *passager clandestin de l'économie européenne* ». « *Le dossier est exceptionnel, hors normes. Il s'agit d'une industrialisation de la fraude et de la spéculation. Un système à caractère industriel pour contourner le droit européen et national* », a attaqué le procureur.

Un jeu vidéo pour parler immigration avec les jeunes. Comment aborder le sujet de la migration et de la solidarité citoyenne avec des jeunes, quand certains se sentent eux-mêmes exclus de la société ? Par le jeu. « *Corniche Pass'Pass* » est une application mobile entre fiction et chasse au trésor imaginé par l'association Eurocircle. Un outil original pour poser les bases d'une réflexion. Un jeu librement inspiré de faits réels – Pour construire l'histoire de Corniche Pass'Pass', les développeurs se sont en partie inspirés de l'attaque des locaux de SOS Méditerranée, le 5 octobre 2018 à Marseille, un groupe de militants du Bloc identitaire. C'est pour eux une façon de dénoncer ce type d'actions violentes contre ceux qui agissent « pour un monde plus juste et solidaire ». A lire dans le journal « Marcelle » : <https://is.gd/lvn-XwG>.

La permanence juridique de l'association des usagers de la PADA de Marseille se tient maintenant de 14h à 18h tous les mercredi à l'exception du 3ème mercredi du mois où elle se tient de 13h à 17h.

LA VIE DU RÉSEAU HOSPITALITÉ

Adhésion à l'association « Réseau Hospitalité ». La campagne d'adhésion se poursuit. Prix libre, à partir de 5 €/ pour les membres à titre individuel ; 30 euros au minimum pour les personnes morales, toute cotisation supérieure étant la bienvenue. La cotisation est payable par chèque ou à défaut en espèces, à envoyer à J-P Cavalié, 25, vallon de la Rougère 13240 Septèmes les vallons.

AGENDA

Jeudi 27 mai. Jugement en appel des "7 de Briançon" (cf. ci-dessus) ; rassemblement à 14 h devant le tribunal.

Mercredi 2 juin. A 14h30, permanence RESF (accueil jeunes majeurs et familles sans papiers) à la MMDH (34 cours Julien 13006 Marseille).

Jeudi 3 juin. La **8ème rencontre de l'hébergement solidaire**, est prévue le 3 juin, de 18h00 à 20h30, au Théâtre de l'Œuvre, 1 rue Mission de France, Marseille 13001. Thème central : « *L'hébergement à Marseille : état d'urgence* ». Places limitées : inscription obligée.

Samedi 5 juin. Grande manifestation organisée par « *Toutes aux frontières !* », réseau européen féministe. A 13h30, place Massena, à Nice. + d'infos sur <https://toutesauxfrontieresfr.wordpress.com/>

LES APPELS « HÉBERGEMENT »

Entre le 15 mai et le 21 mai, le Réseau Hospitalité a reçu et relayé **4 demandes d'hébergement** concernant 1 couple avec un enfant et 3 jeunes-hommes.

Bien d'autres associations et collectifs reçoivent également chaque semaine des demandes, celles-ci s'additionnant. Si vous pensez pouvoir héberger, écrivez-nous (contact@reseauhospitalite.org) pour vous inscrire sur la liste des hébergeurs solidaires afin de recevoir les appels qui nous sont faits ; ensuite, vous choisirez lorsque cela vous conviendra.